PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 14 juin 2022 à 17 h,** à la bibliothèque de l'école

---

Présences

Parents
☐ Ian Bergeron
☒ Isabelle Bolduc
☒ Nancy Falardeau
☐ Tobie Jean
☐ Marie-Pier Lajoie
☒ Brigitte Lavoie
☒ Caroline Tremblay
☒ Sonia Villeneuve

Représentants des élèves
☒ Béatrice Gauthier
☐ Olivia Giroux (substitut)
☒ Félix Ouellet-Gaudreault

Personnel professionnel :
☐ Isabelle Tremblay

Personnel de soutien
☐ Nathalie Lapointe
☒ Julie Thibeault (substitut)

Enseignants
☒ Vicky Audet
☒ Stéphane Côté
☒ Éric Maltais
☒ Marie Roy
☒ Karine Simard
☒ Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre
☒ Jean-François Giroux, directeur
☒ Marianne Tremblay, gest. administrative
☒ Julie Thibeault, secrétaire

---

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 17 h 03.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. Madame Isabelle Bolduc agira à titre de présidente en l'absence de monsieur Tobie Jean.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 21-22-068

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Giroux a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Tremblay et **APPUYÉ** par madame Nancy Falardeau, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout du point « Principes d'encadrement 2022-2023 : coût d'un repas complet à la cafétéria (amendement) » au point 8, décalant ainsi les points subséquents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022

CÉ 21-22-069

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Simard et **APPUYÉ** par monsieur Gabriel Turcotte :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 9 mai 2022 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 4 avril 2022

4.1. Liste du matériel d'usage personnel (point 10)

Monsieur Giroux informe les membres que la liste concernant les élèves de la classe d'arrimage a été élaborée par l'enseignante afin de spécifier les besoins réels en matériel.

5. Représentants des élèves

Aucun sujet.

6. Rapport annuel de la présidence 2021-2022 (adoption)

CÉ 21-22-070

Ce document a été acheminé préalablement à tous les membres par courrier électronique.

CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Félix Ouellet-Gaudreault, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport annuel de la présidence 2021-2022 ;

DE MANDATER la direction de s'assurer que ce rapport soit acheminé par courriel à tous les parents et qu'une copie soit déposée sur le site Internet de l'école ;

DE MANDATER la direction afin qu'une copie soit transmise Centre de services scolaire ;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

7. **Proposition de budget annuel d'opération 2022-2023 (adoption)**

CÉ 21-22-071

Madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, présente la prévision budgétaire de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2022-2023. Le budget de base total s'élève à 161 753,66 $ et celui provenant des mesures particulières à 962 109,05 $.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, qui donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Madame Tremblay et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par Madame Tremblay est basée sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Karine Simard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** ;

D'ADOPTER le projet de répartition budgétaire de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2022-2023, comme proposé par Madame Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

8. **Principes d'encadrement : Coût d'un menu à la cafétéria (amendement)**

CÉ 21-22-072

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a approuvé le 9 mai dernier la résolution CÉ 21-22-064 concernant une augmentation du prix du repas complet à la cafétéria acheté en livret ou individuellement ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement du Centre éducatif Saint-Aubin a approuvé une majoration différente du prix pour un repas complet et du livret de repas à sa cafétéria ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite offrir un service et des prix équivalents pour les élèves des écoles secondaires de la région ;

CONSIDÉRANT l'augmentation considérable du coût de la vie en raison de la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT que la cafétéria n'a pas enregistré de profit en 2021-2022 en raison du renouvellement d'électroménagers ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite maintenir un service de cafétéria de qualité pour les jeunes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER le prix d'un repas complet acheté individuellement à 7,50 $, passant ainsi de 6,50 $ à 7,50 $;
DE FIXER le prix du livret de 5 repas à 35 $, passant ainsi de 30 $ à 35 $;

DE RENDRE EFFECTIFS ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2022-2023.

9. Sujets d'information

9.1. Présidence

Aucun sujet.

9.2. Direction

9.2.1. Activités et sorties approuvées par la direction

9.2.1.1. Visite du Canyon Sainte-Anne (20 mai 2022)

Monsieur Giroux informe les membres de cette sortie qui a déjà eu lieu.

9.2.1.2. Sortie I-Saute (17 juin 2022)

Monsieur Giroux informe les membres de cette sortie qui se tiendra le 17 juin prochain.

9.2.1.3. Invitation à l'assemblée générale des parents (6 septembre 2022)

Les membres parents sont invités à se présenter à l'assemblée générale annuelle des parents qui aura lieu le 6 septembre prochain.

9.2.1.4. Remerciements

Le Directeur remercie les membres du Conseil pour leur engagement et leur présence aux séances. Ils les invitent à se représenter l'an prochain pour faire partie du Conseil.

9.3. Comité de parents

Madame Brigitte Lavoie fait état des sujets qui ont été traités lors de la dernière rencontre du comité de parents qui a eu lieu le 13 juin.

9.4. Personnel enseignant

Certains enseignants soulignent les performances des différentes équipes sportives et parascolaires de nos jeunes. L'activité Trioomph a été grandement appréciée chez les jeunes et on félicite monsieur Gilles Duguay pour cette organisation.

9.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

9.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

10. Sujets divers

Aucun sujet.

11. Levée de la séance à 18 h 15

CÉ 21-22-073

Il est proposé par madame Nancy Falardeau, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Isabelle Bolduc	Jean-François Giroux
Présidente substitut	Directeur